

et je le crois incapable de recourir à de pareils moyens. Il peut bien ignorer la chose, il peut n'en avoir pas entendu parler, et cependant la chose peut être vraie. Rien ne prouve encore le contraire ; dans tous les cas, vraie ou non, je ne l'ai pas affirmée positivement ; j'ai simplement dit que c'était une rumeur qui courait à Montréal parmi des personnes ordinairement bien renseignées. Il y a encore une autre rumeur. On dit qu'un homme éminent de la province de Québec aurait depuis 1878 la quasi-promesse d'un portefeuille à Ottawa ; mais, comme je l'ai dit tout à l'heure, quelque désireux qu'il ait été de l'accepter cette année, il n'a pu le faire, et le portefeuille est échu à un autre, à la condition, toutefois, que celui-ci le remettrait au premier signe. M. Mousseau est donc devenu président du conseil, en attendant qu'un autre siège vienne à vaquer au cabinet. Quand cela arrivera, il prendra la direction d'un département plus important, pour passer ensuite à une autre position hors du cabinet et faire place de la sorte à l'honorable monsieur dont il est en ce moment le *locum tenens*. Voilà la rumeur, et avec le temps nous saurons jusqu'à quel point elle est fondée. Homme public, j'ai dû peser tout cela dans la balance de la justice ; j'ai dû mettre, d'un côté, le parti avec toutes ses intrigues, son pacte de famille, ses spéculateurs, et, de l'autre côté, la province de Québec avec tous les bons services rendus par elle au parti, avec aussi toutes les injustices qu'elle a souffertes, pour voir de quel côté penchait la balance, et lequel l'emportait du bien ou du mal. Qu'ai-je trouvé ? Que Québec avait fait plus que sa part ; que les autres provinces avaient reçu plus qu'elles n'avaient droit d'avoir. La province de Québec n'obtiendra-t-elle pas ce qui lui revient en vertu du grand pacte de 1867 ? Je ne demande pour elle que justice. Quand la Nouvelle-Ecosse demanda de meilleures conditions, les représentants de Québec lui répondirent-ils : " Non ; la Nouvelle-Ecosse a déjà reçu tout ce que le pacte lui assigne ; elle n'aura rien de plus ? " Bien au contraire, tandis que la majorité des représentants d'Ontario repoussait sa demande, ceux de Québec disaient : " Nous voulons examiner votre réclamation ; " et nous constatâmes après examen, que cette demande n'était pas sans fondement. Québec dit alors : " Quel que soit le pacte, et quoique le résultat de notre décision puisse être d'accroître le poids des taxes pour notre population, nous sommes prêts à prêter

" aide à la Nouvelle-Ecosse. " Et cependant aujourd'hui un représentant de Québec a de la peine à obtenir quelques minutes pour faire entendre sa plainte à cette chambre, pour demander justice à ceux qui lui doivent justice. Comme dans le passé, Québec est toujours prêt à faire droit à toute province souffrant de quelque injustice. J'espère que le même esprit d'équité animera les autres provinces dans leurs procédés envers Québec. Nous ne demandons point de *better terms*, nous ne demandons point des millions de dollars, ni rien de plus que ce qui est accordé à notre province par le pacte fédéral. Ce que nous demandons c'est tout simplement d'être mis sur le même pied dans cette chambre que les autres provinces.

La nôtre fut la première à voter les résolutions qui servirent de base à l'acte de l'Amérique britannique du Nord. Elle avait bien ses objections à quelques-unes de ces résolutions, mais quand elle apprit que le pacte était une sorte de traité auquel on ne pouvait rien changer, elle l'accepta tout entier. Qu'on ne nous donne pas aujourd'hui raison de regretter cette confiance pleine et entière que nous avons alors accordée à nos chefs politiques. J'ai à m'excuser peut-être d'avoir parlé si longuement, et avec quelque chaleur, sur ces questions, mais je me souviens encore de ce qui s'est passé ici il y a quelques années, alors que la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick nous soumettaient leurs plaintes : nous vîmes alors quelque chose de plus que l'enthousiasme et la véhémence avec lesquels se traitent d'ordinaire de pareils sujets ; j'ai donc lieu de compter sur l'indulgence de cette chambre, quand, après tout, j'ai montré que je n'avais d'autre but, en faisant ma demande, que d'obtenir justice pour plus d'un million de loyaux sujets de Sa Majesté.

L'hon. M. de BOUCHERVILLE. — Si j'ai bien compris l'honorable sénateur qui vient de s'asseoir, il a parlé au nom, a-t-il dit, des sénateurs du Bas-Canada ?

L'honorable M. BELLEROSE. — Ce n'est pas là tout-à-fait ma pensée. Il y a un ou deux sénateurs dont je ne suis pas l'organe en ce moment.

L'honorable M. de BOUCHERVILLE. — Je suis bien aise de m'être trompé sur ce point. Je déclare que je diffère d'avec l'honorable monsieur quand il censure la conduite de l'honorable chef de cette chambre. Pour moi, bien que j'admetsse qu'il eût mieux valu avoir ici un ministre de la province de

Québec, soit essentiellement pas assumé qu'il conviendrait ministre province sion de p- sénateur à diriger cet Sir ALF.

Si l'on ne sait pas faire rendre eux d'ap- et qui n'

Au lieu de déclarer par là : le

En ce qui les C- peu qu'u-